

## Risques liés à la branche 23

Lorsque vous investissez en branche 23, il faut tenir compte des risques suivants :

- **Risque de marché**

Cela représente le risque de fluctuation des marchés.

La valeur d'une unité dépend de l'évolution de la valeur des actifs sous-jacents et de la volatilité des marchés. Le risque financier est entièrement supporté par le preneur d'assurance. Par conséquent, la valeur d'une unité pourra être tant supérieure qu'inférieure à sa valeur au moment d'un éventuel paiement de prime, ce qui signifie que le preneur d'assurance ne récupèrera peut-être pas l'entièreté de la prime investie.

- **Risques liés à la gestion des fonds**

Afin d'atteindre leur objectif d'investissement, les gestionnaires des fonds sous-jacents effectuent des investissements dans des actifs diversifiés dans certaines limites fixées par la politique d'investissement des fonds concernés. C'est pourquoi ces fonds sont exposés à différents risques variant en fonction de leur composition, de leurs objectifs et de leur politique d'investissement. Il peut s'agir entre autre du risque que l'allocation choisie n'est pas optimale, du risque de taux, du risque de change lié à un investissement dans une devise étrangère, du risque de défaut d'une entreprise ou d'un Etat qui ne parvient plus à rembourser ses dettes, ... Toutefois, la performance et le maintien du capital n'étant pas garantis, il reste toujours un risque, malgré l'expertise des gestionnaires, que les investissements effectués n'offrent pas les résultats escomptés et décrits dans l'objectif.

- **Risque de défaut de l'assureur**

Les actifs d'un fonds lié à un contrat d'assurance-vie constituent un patrimoine qui fait l'objet d'une gestion distincte au sein des actifs de l'assureur et ce patrimoine, en cas de faillite, est réservé en priorité à l'exécution des engagements pris à l'égard de ces preneurs d'assurance.